

POINT DE SITUATION

25 MARS
2020

NOMBRE DE PERSONNES CONTAMINÉES :
66 (+9)

A ce jour 66 cas de Coronavirus COVID-19 ont été confirmés dont 10 (+4) hospitalisés en réanimation et 2 personnes guéries.

> LES PROFILS

- Sur les 66 personnes, il y a 31 femmes et 35 hommes
- 16 personnes sont âgées de 15 à 44 ans
- 35 personnes ont entre 45 et 64 ans
- 9 personnes sont âgées de 65 à 74 ans
- Et 6 personnes ont plus de 75 ans

Une notion d'exposition dans une zone ou un lieu à risque a pu être mise en évidence pour une grande partie des cas et il y a, à ce jour, peu de transmissions secondaires locales. Les investigations sont toujours en cours pour certains cas.

Précision sur le chiffre des cas hospitalisés en réanimation : il s'agit de tout cas de COVID-19 confirmé par un test biologique positif admis en réanimation.

> CHLOROQUINE - PAS D'AUTOMÉDICATION

- Plusieurs essais cliniques sur la chloroquine et plus particulièrement l'hydroxychloroquine, ainsi que d'autres molécules, sont actuellement en cours.
- Les autorités de santé sont en attente de résultats consolidés et robustes pour recommander un traitement évalué cliniquement, efficace et sûr pour le patient.
- A ce stade, les études qui ont été conduites n'ont pas un niveau de preuves et une méthodologie suffisantes pour recommander l'utilisation de l'hydroxychloroquine pour tous les patients infectés au Coronavirus.

Après avis du Haut Conseil de la Santé Publique, le Ministère des Solidarités et de la Santé a pris un arrêté pour encadrer **la prescription d'hydroxychloroquine**. Cette dernière est **strictement encadrée dans le cadre des patients atteints de Covid19 et est autorisée uniquement dans un cadre hospitalier, pour les cas les plus graves, et après une décision médicale collégiale.**

CORONAVIRUS COVID-19 : APPEL AUX DONNS PAR ANTICIPATION

Par anticipation d'une évolution de la situation, les entreprises, collectivités et autres organismes sont invités à signaler leur éventuel stock de masques disponibles auprès de l'Agence Régionale de Santé de la Martinique (ARS972-ALERTE@ars.sante.fr), qui veillera à les remettre à disposition des acteurs du système de santé.